



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 09 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 - Quorum atteint

Présents : Paul PELLECUER – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusées ayant donné pouvoir : FRAMMOLINI Julie a donné pouvoir à ANXIONNAZ Vincent ; SONDAZ Elodie a donné pouvoir à Paul PELLECUER ;

Excusé : BOIREAU Yann

Mme LIGEON Marie-Cécile est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Nomenclature M57 : dotations relatives aux dépenses imprévues ; compte financier unique
- Questions liées au personnel communal
- Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL
- Vente d'herbe
- Contrat Véolia
- Examen de la situation des bâtiments communaux
- Différentes demandes de subvention
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 13 janvier 2023 ; il est arrêté par tous les membres présents.

NOMENCLATURE M57 : DOTATIONS RELATIVES AUX DEPENSES IMPRÉVUES COMpte FINANCIER UNIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibérations n°2023-07/2023-08

- Dotations relatives aux dépenses imprévues : en M14, il était possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues pouvant être virés du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits.
En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
 - Compte financier unique : le CFU permet aux élus de ne voter qu'un seul document : les éléments du compte administratif et du compte de gestion sont rassemblés, et la présentation permet aux élus d'avoir une meilleure visibilité. Le CFU est porteur de simplifications par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion. En principe, le CFU a vocation à être généralisé à partir des comptes de l'exercice 2024.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place ce dispositif dès l'exercice 2023.
-

QUESTIONS LIÉES AU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Constitution d'un groupe de travail relatif à l'organisation des services communaux qui établira un projet qui sera envoyé au Centre de gestion pour examen en commission. La délibération finale sera votée, lors d'un prochain conseil, après réception de l'avis du Centre de Gestion.
 - Lancement d'un recrutement pour un deuxième agent technique.
-

AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRA CL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-09

Un accord de principe avait été donné lors du conseil municipal du 13 janvier 2023. Vote à l'unanimité de l'avenant à la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers CNRA CL.

VENTE D'HERBE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-10

Suite à l'accord de M. DAVID-VAUDEY Maurice pour le lot n°11 à Vaugelaz, revalorisation selon l'indice des fermages de 3,55%. Tarif actuel : 69,55€ ; tarif revalorisé : 72€

Pour : à l'unanimité

CONTRAT VÉOLIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-11

Présentation du rapport d'analyse des modes de gestion :

- Eu égard à la dimension de la Commune et au nombre d'abonnés du service d'eau potable, il apparaît que la création d'une régie propre à assurer la continuité du service, l'entretien des ouvrages et la gestion clientèle pèserait très lourd sur l'économie du service (nécessité de mobiliser les moyens humains et matériels non mutualisables et entièrement dédiés)
- Compte-tenu des objectifs d'exploitation poursuivies par la Commune, de la « balance » avantages/inconvénients et des délais contraints qui s'imposent à la Commune, compte-tenu que le contrat de délégation actuel se termine au 31 décembre 2023. La délégation de service public semble le meilleur mode de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, conclut au mode de gestion de la concession de service public de type affermage pour une durée de 6 ans.

EXAMEN DE LA SITUATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir sur le devenir des bâtiments communaux (bâtiments locatifs et chalets d'alpage)
 - Information et suivi de la dégradation de la toiture et du clocher de l'église.
-

DIFFÉRENTES DEMANDES DE SUBVENTION

- Demande de l'école pour une subvention exceptionnelle pour la classe de découverte cirque pour les enfants du CP au CM2. Le montant sera défini après le conseil d'école, après prise en compte de toutes les participations. Un accord de principe est donné.
 - Avis défavorable pour une demande de subvention pour la création d'une entreprise sur la Commune. Pas d'aide directe mais possibilité de faire de la communication par le biais de notre site Internet.
 - Pour des raisons budgétaires et afin de favoriser des actions locales, la collectivité donne un avis défavorable à la contribution pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchés par les séismes relayée par l'association des Maires de France.
 - Avis défavorable à une demande de participation pour un voyage scolaire organisé par le collège Saint Thérèse (2 enfants des Chapelles concernés). La collectivité donne la priorité au service public.
 - *Délibération n°2023-12* : Avis favorable pour une subvention au comice agricole de la vallée de Tarentaise pour un montant de 100€.
-

- *Délibération n°2023-13* : La Commune va déposer une demande de subvention au Département dans le cadre du FDEC pour la réfection de la toiture de Mont-Carmel.

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commission :

- Déclarations préalables :
 - JARRE Jean-Louis à Picolard – construction d'un garage enterré
 - ROUILLON Bruno au Chef-Lieu – changement porte d'entrée
 - CROUZET Yvan au Chef-Lieu – remplacement de fenêtres
 - BONNEFOY William à Picolard – création d'un balcon et d'une ouverture
 - POCCARD-CHAPUIS Jean-Michel à Picolard – garage enterré
 - GREThER Yves à Fendaille – abri voiture non fermé
 - BOULANGER Dominique à Couverclaz – fenêtre de toit

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- ✓ Suite à nos demandes, attribution :
 - Par le SDES d'une subvention de 3 670€ dans le cadre de l'éclairage public à Picolard.
 - Par le Département dans le cadre du FDEC, d'une subvention de 8 046€ pour les peintures intérieures de la chapelle de Mont Carmel et d'une subvention de 21 866€ pour la restauration de la chapelle de Picolard
- ✓ Bilan de la participation aux activités culturelles et sportives apportée aux familles : 32 familles et 55 enfants concernés soit 5 500 € répartis comme suit :
 - 1 basket ball borain ; 26 forfaits ski ; 1 escalade Aime ; 2 escalade BSM ; 3 escalade Les Chapelles ; 1 Les Archers BSM ; 1 rugby ; 1 club snowboard ; 1 judo ; 8 L.A Ski camp ; 2 club sports Montchavin ; 3 Ecole musique ; 1 Vélo trial Petit cœur ; 3 Club sports la Plagne
1 professeur particulier musique
- ✓ Avis défavorable de la demande d'un administré pour participer à la réfection d'un mur privé jouxtant un chemin communal.
- ✓ Présentation des chiffres clés 2022 de la mission locale ; sur notre Commune, 1 jeune accompagné.
- ✓ Lecture d'un courrier apporté par une administrée sur la situation de l'Ukraine.

Les Chapelles, le 14 avril 2023

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance
Marie-Cécile LIGEON